

Gemeinderat tagt im Saal „Rob Roemen“ im Centre Sociétaire „An der Eech“ aufgrund der Krisenzeit des COVID-19

AUS DER SITZUNG DES GEMEINDERATES VOM 7. APRIL 2020

Tagesordnung

1. Genehmigung der Tagesordnung
2. Mitteilungen der Bürgermeisterin und des Schöffenrates
3. Genehmigung von vier Dringlichkeitsvorschriften
- 3a. Schließung von Spielplätzen, Freizeiteinrichtungen und Schulhöfen
- 3b. Begrenzter Zugang zum Friedhof für Beerdigungszeremonien
- 3c. Erweiterung des Dienstes „Mahlzeiten auf Rädern“
- 3d. Lebensmittelservice der Gemeinde
- 3e. Haushaltsänderung 2/223/706060/99001 und 3/223/612150/99001 für den Dienst „Mahlzeiten auf Rädern“
- 3f. Haushaltsänderung, Erstellung eines Eintrags für den „Akaf-Service“

4. Neuberechnung von Steuern und Gebühren auf Trinkwasser und auf die Abwasserentsorgung
- 4a. Neufestsetzung der Trinkwassersteuer
- 4b. Neufestsetzung der Abwassersteuer
5. Genehmigung und Diskussion über die Verordnung der Verteilung von Trinkwasser
6. Genehmigung der Abrechnung des Haushaltsjahres 2018 des finanziellen Beitrags zu den Sanierungskosten zusammen mit der Stadt Luxemburg des SIDERO
7. Einleitung rechtlicher Schritte betreffend eine Klage gegen die Entscheidung N° V/2020/46 des Direktors für Beiträge, wo es um die Beteiligung an den Einnahmen der kommunalen Gewerbesteuer 2019 geht

8. Kurse für Erwachsene: Vertrag mit Frau BRUGETTI-SAMULINA, Referentin für russische Sprache
9. Kommunale Vorschriften
- 9a. Vorschriften für die Bereitstellung des Fahrzeugs „Veräinscamionette“
- 9b. Vorschriften für die Bereitstellung von wiederverwendbaren Bechern
10. Korrespondenz und Fragen an den Schöffenrat
11. Personalangelegenheiten: (unter Ausschluss der Öffentlichkeit) Nomination eines Gemeindebeamten in der Entschädigungsgruppe B-1

Anwesend:

Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel, Schöffe Jean-Paul Sunnen, Schöffe Raphael Gindt
Ratsmitglieder: Marcel Jakobs, Patrick Calmus (per Videokonferenz), Tom Berend, Jean-Pierre Roemen, Lou Linster, Christiane Schmit-Hamen

Abwesend, entschuldigt: /

1. Genehmigung der Tagesordnung

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass aufgrund der COVID-19 Krise ein etwas außergewöhnliches Gemeinderat im Centre Sociétaire „an der Eech“ abgehalten wird, um sämtliche Dringlichkeitsmaßnahmen gutzuheißen. Die Pulte der einzelnen Schöffen und Gemeinderäte stehen in einem Abstand von mehr als zwei Metern auseinander. Laut Gesetz ist es erlaubt, entweder physisch oder via Videoübertragung am Gemeinderat teilzunehmen, auch darf man sich durch einen anderen Gemeinderat vertreten lassen. Rat Patrick Calmus ist via Videoübertragung zugeschaltet und alle anderen Räte sind physisch anwesend. Dieser Gemeinderat wird eindeutig in die Geschichte von Leudelingen eingehen, und die Bürgermeisterin hofft, dass diese Maßnahmen nur für diesen Gemeinderat gelten.

Sie schlägt eine kleine Umänderung

bei der Tagesordnung vor. Bei Punkt 3. sollen zwei Punkte hinzugefügt werden: 3e. ist ein Haushaltspunkt für die „Mahlzeiten auf Räder“, der angehoben werden muss und bei 3f. muss ein Haushaltspunkt für den „Akaf-Service“ angelegt werden.

Rat Lou Linster schlägt vor, den Punkt, der unter Ausschluss der Öffentlichkeit behandelt werden soll, als Letzteren zu nehmen. Er erklärt ebenfalls, er hätte aufgrund der speziellen Ereignisse seinen Antrag zurückgezogen. Doch je nachdem wie lange die Krise andauert, müsste der Antrag trotzdem in einer der nächsten Sitzungen behandelt werden.

Rat Lou Linster schlägt ebenfalls vor, die gesamte Sitzung aufzunehmen und dann später auf der Webseite der Gemeinde Leudelingen zu veröffentlichen, weil unter diesen Umständen keine Zuschauer zugelassen sind.

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erklärt, dass man diesen Weg einschlagen kann, falls es technisch möglich sei.

Alle Räte nehmen die umgeänderte Tagesordnung an.

2. Mitteilungen der Bürgermeisterin und des Schöffensrates

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass in den vergangenen Wochen der Krisenzustand ausgerufen wurde und der Schöffensrat sofort reagiert habe, um verschiedene Maßnahmen zu ergreifen. So wurden beispielsweise Spielplätze, der Schulhof und andere Installationen, wo Leute sich treffen können, geschlossen. Bei den Schulen und der Maison Relais gab es strikte Anweisungen vom Ministerium. Das Gemeindepersonal wurde in zwei Gruppen eingeteilt, um das Ansteckungsrisiko so gut es geht zu minimieren. Eine Gruppe ist physisch anwesend und das restliche Personal arbeitet über Homeoffice. Für die Einwohner ist das Personal aber über Telefon zu erreichen und nur in dringenden Fällen können die Einwohner per Anmeldung zum Rathaus kommen. Ebenfalls wurde ein Notdienst für das Bürgeramt und den technischen Dienst installiert. Für den technischen Dienst gilt ebenfalls, dass sie nicht zu zweit in einem Fahrzeug fahren dürfen und sämtliche Anweisungen der Regierung respektiert werden müssen. Es gibt ebenfalls Einschränkungen auf dem Friedhof, was Trauerzeremonien angeht. Beim Dienst „Mahlzeiten auf Räder“ wurde das Mindestalter von 65 Jahren auf 60 Jahren gesenkt. Alle Bürger wurden via Facebook, sms2citizen, Brief oder Mail informiert. Das Essen wird vom Restaurant Spackelter geliefert und laut der Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel seien alle Einwohner bisher sehr zufrieden. Zusammen mit der Provençale wurde ebenfalls ein „Akaf-Service“ ins Leben gerufen.

Die Provençale beliefert die Gemeinde und das Gemeindepersonal stellt dann die Einkaufskörbe für die Einwohner zusammen. Via Telefon oder per Mail können die Einwohner einen Zettel mit ihren Einkaufswünschen an die Gemeinde schicken. Das Gemeindepersonal beliefert die einzelnen Einwohner dann. Laut der Bürgermeisterin ging es darum, sehr schnell zu handeln und deswegen muss der Gemeinderat heute einzelne Dringlichkeitsvorschriften rückwirkend stimmen. Sämtliche Baustellen, wie die Schule oder die Maison Relais, wurden ebenfalls gestoppt. Die Maison Relais ist fast fertiggestellt und muss nur noch von den Behörden abgenommen werden. Die Bürgermeisterin betont ebenfalls, dass, wenn die Beschränkungen wieder aufgehoben werden, viel Arbeit anstehen würde. Die Eröffnung der Maison Relais, die eigentlich für diesen Frühling vorgesehen war, wurde auf den 15. September verschoben. Die Eröffnung der Ausschreibung bezüglich der Kanalarbeiten der Rue de la Gare wurde auf den 13. Mai verschoben. Dieses Datum kann aber erneut verschoben werden, falls die Beschränkungen nicht aufgehoben werden.

Rat Patrick Calmus begrüßt es, dass sämtliche Spielplätze geschlossen wurden, weil das Treffen von Menschengruppen im Moment verboten ist. Jedoch bedauert er, dass auch einzelne Wege mit abgeriegelt wurden. Er ist der Meinung, dass nur die Spielplätze und nicht die Durchgangswege geschlossen werden dürfen. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erklärt, dass dies auch ihr aufgefallen ist. Sie schlägt vor, die Gemeindemitarbeiter erneut darauf aufmerksam zu machen, dass die Durchgangswege geöffnet bleiben sollen. Am wichtigsten ist es aber, dass keine Menschengruppen sich treffen.

Rat Patrick Calmus will ebenfalls wissen, ob anfällige Personen sich

für den Dienst „Mahlzeiten auf Räder“ oder den „Akaf-service“ gemeldet hätten. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass die Gemeinde Einwohner über 60 Jahren via zahlreiche Kommunikationsmittel und Infoblätter angeschrieben hätte. Die anfälligen Personen müssten sich aber selbst melden.

Rat Patrick Calmus bedauert auch, dass die Schließung der Baustellen der Gemeinde nicht zugutekommt. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel bedauert dies ebenfalls, doch die Vorschriften seien nun Mal hart und notwendig. Beim Bau der Maison Relais sollte es nur noch zwei Wochen dauern bis sämtliche Abnahmen vorliegen würden.

Die Rätin Christiane Schmit-Hammen bedauert, dass der Bicherschatz ebenfalls geschlossen wurde. Daraufhin erklärt die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel, dass die Gefahr einer Ansteckung beim Bicherschatz leider viel zu groß sei. Zudem sollen die Einwohner zuhause bleiben.

Rat Marcel Jakobs will wissen, wie viele Personen sich bei der Gemeinde gemeldet haben, um von dem Dienst „Mahlzeiten auf Räder“ oder vom „Akaf-Service“ zu profitieren. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass zwischen 60 und 70 Personen auf den Dienst „Mahlzeiten auf Räder“ zurückgreifen würden. Betreffend den „Akaf-Service“ wurde eine Liste ausgearbeitet und die Leute werden zwei Mal pro Woche beliefert. Im Moment würden zwischen 20 und 25 Einwohner auf diesen Dienst zurückgreifen. Diese Zahl würde aber stark variieren. Zahlreiche Gemeinden würden einen solchen Dienst anbieten und auch die Scouts sind in diesem Bereich aktiv. Diese agieren punktuell und die Gemeinde Leudelingen arbeitet mit der Provençale zusammen.

Rat Lou Linster fragt, bis wann die

dass der Gemeinderat darüber abstimmen muss, weil es sich um eine kommunale Ebene handelt.

Rat Lou Linster will wissen, wer die Strafe verhängt, wenn die Vorschriften nicht befolgt werden. Die Bürgermeisterin erklärt, dass dies der Bannhüter sei. Außerdem sagt sie erneut, dass das Alter für die „Mahlzeiten auf Räder“ von 65 Jahre auf 60 Jahre herabgesetzt wurde. Zudem können anfällige Personen von diesem Dienst Gebrauch machen.

Einstimmig nimmt der Gemeinderat alle sechs Punkte an, über die alle einzeln abgestimmt wurden.

4. Neuberechnung von Steuern und Gebühren auf Trinkwasser und auf die Abwasserentsorgung

4a. Neufestsetzung der Trinkwassersteuer

4b. Neufestsetzung der Abwassersteuer

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erklärt, dass dieser Punkt bereits seit einiger Zeit dem Schöfferrat vorliegen würde. Bereits im Juli 2018 hatte der Gemeinderat einstimmig darüber abgestimmt, jedoch hat das Ministerium die Tarife nicht genehmigt. Deswegen wurden diese nun angepasst wie das Gesetz es vorschreibt. Weil, aber niemand weiß wie lange der Krisenzustand andauert habe der Schöfferrat nun entschieden diesen Punkt mit auf die Tagesordnung zu setzen. Anschließend wird es wieder einige Zeit in Anspruch nehmen, bis das Ministerium das Dokument bestätigt.

Schöffe Jean-Paul Sunnen erklärt, dass dieses Dokument nun etwas umgeändert sei wie es noch vor zwei Jahren der Fall war. Weil die Akte vom Ministerium und vom Wasserwirtschaftsamt verworfen wurde, wurde nun ein sehr genauer Preis berechnet. Alle Installationen

wurden analysiert und die Beschreibungen wurden im Detail gerechnet. Dies war eine sehr aufwendige Arbeit und hat viel Zeit gekostet. Dies ist unter anderem der Grund, weshalb es einige Zeit gedauert hat. Laut dem Schöffen Jean-Paul Sunnen gibt es nur zwei Möglichkeiten. Entweder der Gemeinderat genehmigt den Punkt oder verwirft ihn. An den Preisen könne man nichts mehr ändern.

Rat Marcel Jakobs bedauert es, dass die Abwassertaxen für Landwirte sehr hoch sind. Die Tiere würden viel Wasser trinken, welches nicht im Kanal landet, auch wenn die Gemeinde nicht die Preise umändern kann. Schöffe Jean-Paul Sunnen antwortet, dies sei nicht falsch. Der Verantwortliche des technischen Dienstes, Michel Wodelet, ergänzt, dass die Abwassertaxe bereits niedriger ist, wenn das Privathaus und der landwirtschaftliche Betrieb an einem Standort sind und wenn zwei Anschlüsse bestehen.

Rat Lou Linster fragt, ob die Festkosten höher sind, wenn der Haushalt größer ist. Michel Wodelet bejaht dies. Auch will der Rat wissen, warum der Preis bei Industriebetrieben teurer ist. Michel Wodelet erklärt, dass die Betriebe meistens andere Anforderungen bei den Anschlüssen stellen.

Sowohl den Punkt 4a. als auch Punkt 4b. werden einstimmig genehmigt.

5. Genehmigung und Diskussion über die Verordnung der Verteilung von Trinkwasser

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass neben den Gemeindetaxen ebenfalls ein Reglement besteht, welches das gesamte Wassernetz organisiert und bestimmt wer die Verantwortung dafür hat. Zu diesem Punkt hat das Wasserwirtschaftsamt sich bereits positiv geäußert. Schöffe Jean-Paul

Sunnen fügt hinzu, dass dieser Punkt sehr technisch sei. Doch zahlreiche Punkte würden oftmals benötigt, wenn eine Baustelle stattfindet. Dann muss alles konform sein. Dieser Punkt stellt eine Basis dar, der den Bauherren erklärt, was konform ist und wie sie sich beim Wasseranschluss verhalten müssen. Leider ist davon nicht jeder Einwohner begeistert, denn manchmal muss ein Anschluss durch einen Vorhof laufen, der dann aufgerissen werden muss.

Rat Marcel Jakobs sagt, dass die Landwirte das Wasser nicht weiterverkaufen dürfen. Doch er will wissen, wie die Lage geregelt sei, wenn ein Privathaushalt dem Landwirt, der das Grundstück neben dem Haus gemietet hat, das Wasser über den privaten Anschluss verrechnet. Der Landwirt selbst hat seinen Sitz aber nicht in Leudelingen. Der Verantwortliche des technischen Dienstes, Michel Wodelet, sagt, dass dann einen zweiten Anschluss eingerichtet werden muss, so dass der Landwirt von einem anderen Tarif profitieren kann. Der Preis für den Anschluss wird aber verrechnet.

Rat Lou Linster will wissen, warum der provisorische Anschluss, der in dem ersten Entwurf vorgesehen war und 40 Euro kostete, jetzt nicht mehr vorgesehen sei. Michel Wodelet erklärt, dass es sich hierbei um einen Standanschluss handeln würde, der 50 Euro pro Monat kostet zusätzlich zu den Wasserkosten.

Rat Lou Linster will ebenfalls wissen, warum kein Datum bei dem Bautenreglement stehen würde. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass man dort das alte Datum einfügen werde.

Rat Lou Linster fragt auch, warum die Stadt Luxemburg dieses Reglement bereits vor 10 Jahren genehmigt habe und Leudelingen erst jetzt hierüber abstimme. Michel Wodelet sagt, dass auch Leudelingen

diesen Punkt bereits einige Zeit im Aktenschrank hatte, doch es wurde nicht daran gearbeitet.

Alle Räte nehmen diesen Punkt an.

6. Genehmigung der Abrechnung des Haushaltsjahres 2018 des finanziellen Beitrags zu den Sanierungskosten zusammen mit der Stadt Luxemburg des SIDERO

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass die Gemeinde Leudelingen Mitglied bei dem Abwassersyndikat SIDERO ist. Dieses Syndikat wird finanziell von den Gemeinden unterstützt. Weil der Bau einer Kläranlage oder von Rückhaltebecken sehr teuer ist, haben sich mehrere Gemeinden zusammengeschlossen. Das Abwasser der Gemeinde Leudelingen läuft durch das Kanalnetz der Stadt Luxemburg. Per Konvention ist festgelegt welche Summe die Gemeinde Leudelingen abtreten muss. Für 2018 sind es 291.444,60 Euro.

Rat Patrick Calmus will wissen, warum die Anzahlung nur 100.000 Euro betragen hat und die endgültige Summe nun fast das Dreifache ist. Schöffe Jean-Paul Sunnen erklärt, dass die Anzahlung zu einem gewissen Moment festgelegt wurde. Die Gemeinde Leudelingen spielt hier nur den Zwischenmann für das Abwassersyndikat. Das Abwasser von Leudelingen wird nicht in Mersch geklärt, wo die Kläranlage des SIDERO sich befindet, sondern in Beggen.

Rat Marcel Jakobs begrüßt diese Konvention.

Einstimmig billigt der Gemeinderat die Abrechnung.

7. Einleitung rechtlicher Schritte betreffend eine Klage gegen die Entscheidung N° V/2020/46 des Direktors für Beiträge, wo es um die Beteiligung an den Einnahmen

der kommunalen Gewerbesteuer 2019 geht

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erklärt, dass die Gemeinde Leudelingen seit dem Jahr 2015 eine Beschwerde gegen die Abrechnung der kommunalen Steuer eingereicht und Schritte gegen die Steuerverwaltung einlegt hat, weil die Gemeinde nicht mit der Verrechnung einverstanden ist. Für einige Jahre habe die Gemeinde auch Recht bekommen und wurde bereits entschädigt. Weil das Gesetz aber noch immer nicht angepasst wurde, will man nun ein weiteres Mal vor Gericht ziehen. Im Jahr 2019 wurden laut der Abrechnung 17,3 Millionen Euro an Gewerbesteuer erwirtschaftet. Dies passt aber nicht mit der Einwohnerzahl überein. Leudelingen zählt 2.668 Einwohner. So würde die Gemeinde rund 1,7 Millionen Euro erhalten und der Rest der Summe würde in einen Gemeinschaftstopf fließen. Jedoch müssten ebenfalls sämtlich Arbeitnehmer hinzugezählt werden und auch das Verkehrsaufkommen müsste mit verrechnet werden. Am 20. Februar hat die Gemeinde das Dokument von der Steuerverwaltung erhalten. Nun will man gerichtlich gegen die Summe von 1,7 Millionen vorgehen.

Rat Patrick Calmus unterstreicht, dass bereits die vergangenen Jahre die gleichen Schritte eingeleitet wurden, deswegen ist dies nun die richtige Entscheidung. Die Rätin Christiane Schmit-Hamen stimmt der Aussage von Rat Patrick Calmus zu.

Rat Lou Linster bemerkt, dass die Gemeinde Leudelingen bereits einen Prozess gewonnen hat, hierbei hat es sich aber um den Beschäftigungsfonds (fonds pour l'emploi) gehandelt. Was den Teil der Gewerbesteuer anbelangt hat die Gemeinde noch nicht Recht bekommen. Der Gemeindesekretär Marc Thill fügt hinzu, dass die

Gemeinde wegen des neuen Gemeindefinanzierungsgesetzes entschädigt wurde. Für die Jahre 2015 und 2016 hat die Gemeinde die Prozesse gewonnen.

Schöffe Jean-Paul Sunnen erklärt, dass im Herbst dieses Jahres endgültig darüber entschieden wird.

Rat Lou Linster will wissen, warum die Gewerbesteuer im Jahr 2019 bei 17 Millionen Euro lag und im Jahr 2018 bei 28 Millionen Euro. Der Schöffe Jean-Paul Sunnen bemerkt, dass dies ein großer Unterschied sei. Eine mögliche Erklärung wäre, dass einzelne Unternehmen ihre Steuern für einige Jahre zusammen bezahlt haben.

Einstimmig billigt der Gemeinderat die Entscheidung, gerichtliche Schritte einzuleiten.

8. Kurse für Erwachsene: Vertrag mit Frau BRUGETTI-SAMULINA, Referentin für russische Sprache

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel erklärt, dass auch, wenn während dieser Krisenzeit keine Sprachkurse stattfinden, die Verträge eingehalten werden müssen. Bei diesem Punkt geht es um den Vertrag der Russischlehrerin. Die Sprachkurse für Russisch hatten großen Erfolg und die Kursteilnehmer haben eine Verlängerung angefragt. Die Lehrerin erhält 66 Euro pro Stunde und wird nur bezahlt, wenn ein Kurs stattfindet.

Rat Marcel Jakobs will wissen, ob diese 66 Euro pro Stunde das Nettogehalt der Frau sei, und ob bei diesem Betrag außerdem noch andere Kosten hinzukämen. Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass die 66 pro Stunde die Summe ist, die die Gemeinde auszahlt. Diese müssen auf der Steuererklärung angegeben werden.

Rat Lou Linster bemerkt, dass die Luxemburgischlehrerin von dem Gehalt leben würde. Er will wissen, ob die Lehrer sich in dieser schwierigen Zeit, wo keine Kurse stattfinden dürfen, gemeldet habe. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel antwortet, dass bisher noch niemand sich gemeldet habe. In den Verträgen ist nur festgehalten, dass die abgehaltenen Stunden ausgezahlt werden. Die Teilnehmer, die nun durch die COVID-19 Krise ihre Kurse nicht absolvieren können, dürfen nächstes Jahr kostenlos wieder am Kurs teilnehmen.

Rat Patrick Calmus will wissen, ob es nicht möglich sei, die Kurse online abzuhalten. Auch Rat Lou Linster findet dies eine gute Idee. Die Bürgermeisterin erklärt, diesen Vorschlag könne die Gemeinde den Lehrern machen auch wenn dies nicht die oberste Priorität der Gemeinde sei.

Einstimmig billigt der Gemeinderat den Vertrag.

9. Kommunale Vorschriften

9a. Vorschriften für die Bereitstellung des Fahrzeugs „Veräinscamionnette“

9b. Vorschriften für die Bereitstellung von wiederverwendbaren Bechern

Bei diesem Punkt handelt es sich um zwei Reglemente. Bei dem ersten Punkt geht es um die Vermietung der „Veräinscamionnette“ und beim zweiten um die Vermietung, betreffend die wiederverwendbaren Becher. Diese Projekte wurden am 15. Januar anlässlich des „Veräinswend“ vorgestellt. Laut der Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sind diese zwei Reglemente wichtig, um die Vermietung zu regeln, und so sicherzustellen, dass jeder Verein dieselben Bedingungen erhält.

Rat Patrick Calmus macht darauf aufmerksam, im Text würde stehen, dass jener Verein die „Veräinscamionnette“ und die Becher erhält, der die Anfrage als erster gestellt hat. Der Rat befürchtet aber, dass verschiedenen Vereine so zahlreiche Daten blockieren könnten.

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel betont daraufhin, dass die Becher nur an einen Verein vermietet werden können. Bisher haben die Vereine aus Leudelingen sich noch immer geeinigt und dies soll auch weiterhin so bleiben. Dies bestätigt auch Rat Lou Linster.

Die Rätin Christiane Schmit-Hamen bemerkt, dass nicht vermerkt sei, die „Veräinscamionnette“ müsse gereinigt werden. Die Bürgermeisterin erklärt daraufhin, dass das Fahrzeug so zurückgebracht werden muss wie der Verein es erhalten hat. Hier könnte man noch einen zusätzlichen Satz beifügen.

Rat Marcel Jakobs will wissen, ob mehrere Personen auf dem Fahrzeug fahren dürfen oder nur derjenige, der bei der Gemeinde unterschrieben hat. Der Gemeindesekretär Marc Thill erklärt, dass immer derjenige verantwortlich sei, der bei der Gemeinde unterschrieben hat. Auch Rat Tom Berend will wissen, wer den Schaden übernimmt im Falle eines Unfalls, bei dem der Fahrer mit einem Alkoholpegel erwischt wird. Für den Rat sei im Vertrag rechtlich nicht alles gut geregelt. Er als Jurist schlägt vor, den Text zu überarbeiten und dem Gemeinderat in einer nächsten Sitzung vorzustellen. Bis dahin fragt er, ob der Punkt ausgesetzt werden könne.

Rat Lou Linster will wissen warum die Vereine die Becher spülen müssen und nicht die Firma, die speziell dafür ausgelegte Spülmaschinen für die gesamten Kasten der Becher besitzt. Schöffe Raphael Gindt erklärt, dass die Firma

dem Schöffenrat angegeben hat, dass die Becher auch in einer herkömmlichen Spülmaschine hygienisch sauber werden. Rat Lou Linster schlägt vor, einen Vorschlag auszuarbeiten, um dies anders zu regeln. Eventuell könnte solch eine spezielle Spülmaschine gemietet oder zusammen mit anderen Gemeinden geteilt werden.

Die Bürgermeisterin betont, diesen Punkt auszusetzen bis sämtliche Vorschläge eingereicht wurden.

10. Korrespondenz und Fragen an den Schöffenrat

Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass der Schöffenrat in der heutigen Krisenzeit keine Mitteilungen zu machen hätte.

Rat Patrick Calmus merkt an, dass der Sound der Videoübertragung sehr schlecht sei. Weil die Schulen im Moment geschlossen, sind schlägt er vor, die iPads zu nutzen, dann hätte jeder Rat ein Mikrofon. Die Bürgermeisterin Diane Bisenius-Feipel sagt, dass dies nicht so einfach wäre, denn verschiedene Apps könnten nicht auf die iPads geladen werden. Dies ist speziell so eingerichtet, dass die Schüler nicht irgendwelche Spiele installieren können. Rat Lou Linster schlägt vor, online weitere Mikros zu bestellen.

Im vorherigen Gemeinderat hatte Schöffe Raphael Gindt dem Rat Lou Linster vorgeworfen, dass er als Gemeinderat an die Gemeinde herangetreten ist, um die Statuten von einem Verein überprüfen zu lassen. Unter anderem hatte der Schöffe dem Rat Betrugsversuch vorgeworfen. Rat Lou Linster erklärt, dass er als Privatperson gehandelt habe. Man könnte seine Vorgehensweise zwar kritisieren, jedoch fordert er den Schöffen Raphael Gindt auf, den Ausdruck des Betrugsversuchs zurückzuziehen. Der Schöffe Raphael Gindt sagt, dass der Schöffenrat eigentlich der Meinung war,

die Anfrage sei unangebracht gewesen. Es wurde sich auch dafür entschieden, keine juristischen Schritte einzulegen. Es sollte nur eine Anmerkung sein. Der Schöffe zieht den Ausdruck „Betrugsversuch“ dann auch zurück.

Rat Lou Linster sagt, dass die von ihm eingereichten Fragen und Anträge beim nächsten Gemeinderat behandelt werden könnten, wenn dann die Umstände einfacher seien.

**11. Personalangelegenheiten: (unter Ausschluss der Öffentlichkeit)
Nomination eines Gemeindebeamten in der Lohngruppe B-1**

Einstimmig nominiert der Gemeinderat Jonathan Gauvain provisorisch zum Gemeindebeamten.

Le conseil communal siège dans la salle «Rob Roemen» au centre sociétaire «an der Eech» suite à la crise du Covid-19

CONSEIL COMMUNAL DU 7 AVRIL 2020

Présents:

Collège des bourgmestre et échevins: la bourgmestre Diane Feipel-Bisenius, l'échevin Jean-Paul Sunnen, l'échevin Raphael Gindt.

Conseillers : Marcel Jakobs, Patrick Calmus (par vidéoconférence), Tom Berend, Jean-Pierre Roemen, Lou Linster, Christiane Schmit-Hamen.

Absent, excusé: /

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation de l'ordre du jour. 2. Communications par le Collège des bourgmestre et échevins. 3. Autorisation de quatre règlements d'urgence. 3a. fermeture des aires de jeux, cour de récréation et d'installations de loisirs. 3b. accès limité au cimetière lors des enterrements (funérailles). 3c. Elargissement du service «repas sur roues». 3d. Service alimentaire offert par la commune. 3e. Modification du budget 2/223/706060/99001 et 3/223/612150/99001 pour le service «repas sur roues». 3f. Modification du budget, inscription du «Akaf-Service». 4. Recalcul des impôts et taxes sur l'eau potable ainsi que sur l'assainissement des eaux usées. 4a. rétablissement de la taxe sur l'eau potable. 4b. rétablissement de la taxe sur les eaux usées. 5. Approbation et discussion concernant la réglementation et la distribution d'eau potable. 6. Approbation des décomptes | <ol style="list-style-type: none"> pour l'exercice 2018 de la contribution financière aux frais d'assainissement avec la Ville de Luxembourg et Sidero. 7. Actions en justice engagées concernant une plainte contre la décision N°V/2020/46 du directeur des contributions dans le cadre de la participation aux recettes de la taxe professionnelle communale de 2019. 8. Cours pour adultes : Signature d'un contrat avec Madame Brugetti-Samulina, intervenante pour la langue russe. 9. Règlements communaux. 9a. règlements concernant la mise à disposition de la «Veräinscamionnette». 9b. règlements concernant la mise à disposition de gobelets réutilisables. 10. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins. 11. Affaires du personnel (à huis clos). Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1. |
|---|--|

1. Approbation de l'ordre du jour

La bourgmestre Diane Feipel-Bisenius explique que suite à la crise sanitaire du Covid-19, la séance du Conseil communal se tient dans des conditions extraordinaires au Centre Sociétaire «an der Eech» dans le but d'approuver toutes les mesures d'urgence. Les pupitres des échevins et conseillers sont distants de plus de deux mètres. Selon la loi, il est autorisé de participer à un Conseil communal soit physiquement ou bien par vidéoconférence. Il est aussi possible de se faire représenter par une autre personne. Le conseiller Patrick Calmus rejoint la séance par vidéo-transmission, les autres conseillers sont présents physiquement. Ce Conseil communal s'inscrit dans l'histoire de la commune de Leudelange. La bourgmestre Diane Feipel-Bisenius espère que les mesures exceptionnelles ne s'appliqueront que pour ce Conseil communal.

La bourgmestre Diane Feipel-Bisenius propose une modification de l'ordre du jour. Deux points se rajoutent sous le point 3. Ce dernier est un poste budgétaire relatif au service repas sur roues. Ce dernier doit être augmenté. En outre un poste budgétaire doit être créé sous le point 3f pour le «Akaf-Service».

Le conseiller Lou Linster suggère que le point prévu pour être débattu à huit clos, soit discuté à la fin de la séance. Le conseiller explique qu'il a retiré sa requête suite aux événements exceptionnels mais laisse entendre que sa demande devrait quand même être traitée lors d'un prochain Conseil communal et cela indépendamment de la durée de la crise sanitaire.

Comme le public n'est pas invité au Conseil communal, le

conseiller Lou Linster propose d'enregistrer la séance intégralement et de la publier sur le site d'accueil de la commune de Leudelange. La bourgmestre soutient cette proposition si elle est techniquement réalisable.

Tous les conseillers approuvent la modification de l'ordre du jour.

2. Communications par le Collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel affirme qu'un état de crise a été déclaré ces dernières semaines et que le Collège des bourgmestre et échevins a immédiatement réagi afin de prendre des mesures. Par exemple, les plaines de jeux, la cour de récréation et d'autres installations attirant du public, ont ainsi été fermés. Pour l'école et la Maison Relais, des instructions strictes ont été publiées par le Ministère. Afin de diminuer le risque de la contamination, le personnel communal a été divisé en deux équipes. Ainsi, alors qu'une équipe est physiquement présente à la mairie, une deuxième équipe est lancée dans le télétravail. Le personnel communal n'est que joignable par téléphone. Dans des cas d'urgence, les citoyens peuvent néanmoins se rendre à la commune mais uniquement sur rendez-vous. Un service d'urgence a également été mis en place pour le bureau de la Population et le Service Technique. Les employés du Service Technique ne sont pas autorisés à emprunter un véhicule à deux et doivent suivre à la lettre les consignes du Ministère. Des restrictions ont également été mises en place pour les funérailles et enterrements. En ce qui concerne le «service repas sur roues» l'âge moyen a été réduit de 65 à 60 ans. En outre, tous les habitants de Leudelange ont été informés par Facebook, par lettre,

«sms2citizen» ou par courrier électronique. La livraison des repas est assurée par le restaurant «Spackelter». Selon la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel, les citoyens seraient très satisfaits. Par ailleurs, conjointement avec la «Provençale», le «Akaf-Service» a été mis sur pied. Les employés communaux préparent des corbeilles avec des denrées fournies par la «Provençale». Les citoyens passent leur commande par téléphone ou par courrier électronique. Le personnel communal exécute ensuite les livraisons. Selon la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel, il s'agissait d'agir très rapidement et c'est pourquoi le Conseil communal doit maintenant voter rétroactivement les différents règlements d'urgence. Tous les chantiers comme celui de l'école et de la Maison Relais ont été suspendus. Les travaux de la Maison Relais touchent à leur fin, les autorités doivent encore accepter la nouvelle infrastructure. La bourgmestre affirme que la charge de travail de la commune sera substantielle une fois les restrictions levées. L'ouverture de la Maison Relais prévue pour le printemps, sera reportée au 15 septembre. L'ouverture de l'appel d'offres pour la canalisation de la rue de la Gare a été reportée au 13 mai. Cette date pourrait être reportée ultérieurement.

Le conseiller Patrick Calmus salue la fermeture de toutes les aires de jeux. Il déplore néanmoins la fermeture de certains chemins. Il pense que la fermeture ne devrait pas concerner les passages mais uniquement les aires de jeux. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel affirme s'être rendue compte également de la fermeture des passages et qu'elle rappellera une nouvelle fois aux employés communaux que les passages doivent rester ouverts. Elle souligne surtout l'importance

d'éviter des rassemblements.

Le conseiller Patrick Calmus se renseigne sur le nombre de personnes vulnérables faisant appel au service «repas sur roues» et au «Akaf-Service». La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe que la commune a contacté par différentes voies de communication les personnes âgées de plus de 60 ans. Néanmoins, les personnes intéressées doivent s'inscrire elles-mêmes.

Le conseiller Patrick Calmus regrette la fermeture des chantiers qui ne profite pas à la commune. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel partage également cet avis mais rappelle l'utilité de ces mesures drastiques. Le chantier de la Maison Relais, quant à lui, sera réceptionné dans deux semaines.

La conseillère Christiane Schmit-Hamen déplore la fermeture du «Bicherschaf». La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que le risque de contagion émanant du «Bicherschaf» est trop élevé et que les habitants doivent de toute façon rester confinés.

Le conseiller Marcel Jakobs s'informe également sur le nombre de personnes profitant des services «repas sur roues» et «Akaf-Service». La bourgmestre répond qu'entre 60 et 70 personnes font appel de ces services. Une liste a été établie concernant le service «repas sur roues». Les clients sont livrés deux fois par semaines. Actuellement, entre 20 et 25 personnes profitent de ce service mais le nombre peut varier. De nombreuses communes offrent ce service. Même les scouts y participent activement. Ces derniers sont plutôt ponctuels, la commune de Leudelage pour sa part collabore avec la

Provençale. La liste complète a été envoyée aux ménages.

Le conseiller Lou Linster demande jusqu'à quand la présentation des projets pour le chantier de la Rue de la Gare va durer. La bourgmestre explique qu'un appel d'offre avait déjà été lancé. Le chantier démarrera probablement le 13 mai. Le responsable du Service Technique de la commune Michel Wodelet souligne que suite à la crise du Covid-19, cette date n'est pas encore définitive.

Le conseiller Lou Linster demande si durant la crise du Covid-19 des permis de construire sont délivrés. Le conseiller explique qu'au début il était interdit de délivrer des permis et qu'après l'interdiction a été levée. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel confirme les remarques de Lou Linster. Pour cette raison il a été décidé d'inviter le Service Technique communal via téléconférence à la séance du Conseil communal. La phase pendant laquelle les habitants peuvent introduire des réclamations ne démarrera qu'après la crise du Covid-19. L'échevin Jean-Paul Sunnen rajoute que la commune ne sera pas ouverte au public. Cela signifie que même si un permis de construire a été délivré, les travaux ne peuvent pas commencer.

Le conseiller Lou Linster salue l'idée de tenir le Conseil communal par vidéoconférence et demande quelles commissions se réunissaient ainsi. Selon la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel, la commission des travaux est la seule qui doit se réunir d'urgence. Afin d'éviter la propagation du virus, les autres commissions sont suspendues jusqu'à la fin de la crise sanitaire du Covid-19.

Le conseiller Lou Linster complimente les scouts qui effectuent quotidiennement des courses au Fressnapf et au Kiosk. Cependant, il déplore l'absence de produits hygiéniques comme du shampoing sur la liste de la «Provençale». La bourgmestre explique que la «Provençale» ne vend que des produits qui sont habituellement commercialisés. La commune a également distribué des dépliants de scouts aux ménages.

Le conseiller Jean-Pierre Roemen demande s'il est possible de rouvrir le marché aux frais sous des conditions extraordinaires comme par exemple en respectant une distance de deux mètres. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel approuve cette proposition. Elle explique que le Collège des bourgmestre et échevins s'est longtemps entretenu à ce sujet.

Comme la commune de Leudelage est l'organisatrice du marché et qu'il faut éviter que de grandes foules ne se réunissent, il a été décidé de ne pas organiser le marché aux frais. De plus, la commune interdisant aux associations d'organiser des événements, elle doit suivre les mêmes restrictions. En outre, la bourgmestre explique que le personnel ne travaille que la moitié du temps et qu'il n'est pas facile de gérer le respect de toutes les mesures de sécurité. L'échevin Raphael Gindt explique que le Collège des bourgmestre et échevins s'est longtemps entretenu à ce sujet le vendredi où la crise a commencé. Le Conseil des bourgmestre et échevins a classé le marché aux frais comme événement et l'a, pour cette raison, annulé.

Le conseiller Tom Berend félicite toutes les mesures prises par la commune. Il apprécie aussi la décision de ne pas organiser le

marché aux frais. Tom Berend explique qu'en France les bourgmestres ayant tenu un marché aux frais avaient été vivement critiqués. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel souligne que l'important était d'éviter des rassemblements de foule.

3. Autorisation de quatre règlements d'urgence

3a. fermeture des aires de jeux, cour de récréation et installations de loisirs.

3b. accès limité au cimetière lors des enterrements (funérailles).

3c. Elargissement du service «repas sur roues».

3d. Service alimentaire offert par la commune.

3e. Modification du budget 2/223/706060/99001 et 3/223/612150/99001 pour le service «repas sur roues».

3f. Modification du budget, inscription du «Akaf-Service»

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que le point 3a) a été décidé par le Collège des bourgmestres et échevins suite aux règlements du 17 mars. Les points 3b), 3c) et 3d) ont été décidés le 20 mars. Tous les règlements seront supprimés quand l'Etat de crise sera levé. Les points 3e et 3f doivent également être votés afin de garantir le financement. Le budget prévu pour les «repas sur roues» et l'achat de marchandises sera augmenté de 15.000 à 40.000 euros. Pour le «Akaf-Service» 30.000 euros sont prévus.

La conseillère Christiane Schmit-Hamen souligne que le nombre de personnes assistant à des funérailles n'a pas été précisé et qu'on parle que d'un nombre limité de personnes. La bourgmestre répond qu'on ne peut pas donner un chiffre exact surtout en ce qui concerne des familles à plusieurs membres. La commune conseille aux familles

de n'inviter que les personnes nécessaires aux funérailles.

Le conseiller Marcel Jobs demande si les points 3a) et 3b) doivent à nouveau être approuvés par le Conseil communal comme le Gouvernement l'a déjà fait. Le secrétaire communal Marc Thill explique que le Conseil communal doit bel et bien voter les points 3a) et 3b) comme ces derniers sont d'ordre communal.

Le conseiller Lou Linster se renseigne sur les pénalités à être infligées dans le cas du non-respect des consignes relatives à la crise sanitaire du Covid-19. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel affirme que le garde champêtre est en charge de la verbalisation. Par ailleurs la bourgmestre laisse savoir que l'âge des personnes bénéficiant du service «repas sur roues» a été réduit de 65 à 60 ans. De plus, les personnes vulnérables pourraient aussi profiter de ce service.

Tous les six points sont approuvés par le Conseil communal.

4. Recalcul des impôts et taxes sur l'eau potable ainsi que sur l'assainissement des eaux usées

4a. rétablissement de la taxe sur l'eau potable

4b. rétablissement de la taxe sur les eaux usées

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que le Conseil échevinal est au courant de ce point depuis un moment. Déjà en juillet 2018, le Conseil communal avait voté unanimement ce point, malheureusement le ministère n'avait pas donné son feu vert concernant les tarifs. C'est pourquoi ils ont été adaptés conformément à la loi.

Comme on ignore combien de temps durera l'état de crise, le Collège des bourgmestres et

échevins a maintenant décidé de mettre ce point à l'ordre du jour. Il faudra ensuite un certain temps pour que le ministère confirme le document.

L'échevin Jean-Paul Sunnen explique que ce document a été légèrement modifié. Comme le dossier a été rejeté par le ministère et l'Administration de la gestion de l'eau, un prix exact a été calculé. Toutes les installations ont été analysées et les amortissements calculés dans le détail ce qui présente un travail très complexe et très coûteux en termes de temps. C'est pour cela que les démarches ont pris plus de temps. Selon l'échevin Jean-Paul Sunnen il existe deux alternatives. Soit le Conseil communal approuve ce point ou le rejette, soulignant qu'on ne pourra pas modifier les prix.

Le conseiller Marcel Jakobs critique les taxes d'eaux usées trop élevées pour les fermiers. Même si la commune ne peut modifier les prix, le conseiller constate que le bétail boit beaucoup d'eau qui finit cependant pas dans la canalisation. L'échevin Jean-Paul Sunnen approuve la remarque du conseiller Marcel Jakobs. Le responsable du Service Technique Michel Wodelet rajoute que la taxe sur les eaux usées est déjà moins élevée, si la maison privée et la ferme se trouvent sur le même terrain et s'il y a deux raccordements.

Le conseiller Lou Linster veut savoir si les charges fixes sont plus élevées si le ménage est plus grand. Michel Wodelet du Service Technique confirme. Le conseiller Lou Linster s'interroge aussi sur le fait que le prix pour les entreprises industrielles est plus élevé. Michel Wodelet explique que les entreprises ont des exigences différentes concernant les raccordements.

Le point 4a) et le point 4b) sont approuvés par le Conseil communal.

5. Approbation et discussion concernant la réglementation et distribution de l'eau potable

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel affirme qu'à côté des taxes communales il existe un règlement qui organise le réseau d'eau et qui désigne un responsable. L'Administration de la gestion de l'eau s'est prononcée favorablement à ce sujet. L'échevin Jean-Paul Sunnen rajoute, que ce point est très technique. Cependant certains points sont appliqués plusieurs fois lors d'un chantier de construction. Ainsi, tout doit être conforme. Le point constitue en effet une base qui explique aux maîtres d'ouvrage ce qui est conforme ou non et comment ils doivent se comporter lors d'un raccordement. Malheureusement, tous les habitants ne sont pas enthousiastes à ce sujet, car il arrive qu'un raccordement doive passer par un parvis, qui doit alors être ouvert.

Le conseiller Marcel Jakobs note que les paysans ne peuvent pas revendre leur eau. Le conseiller veut savoir comment la situation est réglementée lorsqu'un ménage privé fait payer l'eau à l'agriculteur qui a loué le terrain à côté de la maison via le raccordement privé. L'agriculteur lui-même n'est pas domicilié à Leudelange. Le responsable du service technique Michel Wodelet explique, qu'un deuxième raccordement doit être mis en place afin que l'agriculteur puisse profiter d'un tarif différent. Le raccordement sera néanmoins facturé.

Le conseiller Lou Linster s'informe sur les raisons pour lesquelles le raccordement provisoire, prévu lors du premier

concept au prix de 40 euros, n'est plus prévu. Michel Wodelet répond qu'il s'agit d'un raccordement standard qui coûte 50 euros par mois en plus des frais d'eau.

Le conseiller Lou Linster veut également savoir pourquoi aucune date ne figure sous la réglementation du bâtiment. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que l'ancienne date sera rajoutée.

En outre le conseiller Lou Linster se demande pourquoi Leudelange vote que maintenant ce règlement alors que la Ville de Luxembourg l'a déjà fait il y a dix ans. Le responsable du Service Technique Michel Wodelet explique que ce point n'a pas encore été traité.

Tous les conseillers adoptent ce point.

6. Approbation des décomptes pour l'exercice 2018 de la contribution financière aux frais d'assainissement avec la Ville de Luxembourg et Sidero

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel rappelle que la commune de Leudelange est membre du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux (Sidero). Ce syndicat est soutenu financièrement par les communes. Comme la construction d'une station d'épuration des eaux usées ou d'un bassin de retenue coûte très cher, plusieurs communes se sont mises ensemble. Les eaux usées de la commune de Leudelange traversent le réseau de canaux de la Ville de Luxembourg. Une convention règle le montant que la commune de Leudelange doit verser à la Ville de Luxembourg. Pour 2018, la commune a ainsi dû payer 291.444,60 euros à la capitale. Dans ce contexte, le conseiller Patrick Calmus essaye

de comprendre pourquoi l'acompte s'élevait à 100.000 euros et que la valeur définitive est presque le triple. L'échevin Jean-Paul Sunnen explique que la somme de l'acompte a été fixée à un certain moment. La commune de Leudelange ne joue qu'un rôle d'intermédiaire pour le syndicat des eaux usées. Les eaux usées de Leudelange ne sont pas épurées à Mersch mais à Beggen où se situe la station d'épuration du SIDERO.

Le conseiller Marcel Jakobs approuve la convention.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le décompte.

7. Actions en justice engagées concernant une plainte contre la décision N° V/2020/46 du directeur des contributions dans le cadre de la participation aux recettes de la taxe professionnelle communale de 2019

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe que la commune a engagé une action en justice contre l'administration des contributions dans l'affaire du décompte de la taxe professionnelle. Pendant quelques années la commune a eu raison dans cette affaire et a été indemnisée. Cependant, comme la loi n'a toujours pas été adaptée, la commune veut maintenant porter l'affaire devant les tribunaux une seconde fois.

En 2019, selon le décompte, 17,3 millions d'euros émanaient de la taxe professionnelle. Cependant, ce chiffre ne correspond pas au nombre d'habitants. Leudelange compte environ 2.668 habitants. Ainsi, la commune recevrait environ 1,7 millions d'euros et le reste de la somme serait versé dans un pot communautaire. Toutefois, tous les employés devraient également être inclus et la densité

du trafic devrait également être pris en compte. Le 20 février, la commune a reçu le document de l'administration des contributions. La commune a décidé d'engager des poursuites judiciaires.

Le conseiller Patrick Calmus rappelle que les mêmes démarches ont été entreprises ces dernières années et approuve ces poursuites. La conseillère Christiane Schmit-Hamen est du même avis.

Le conseiller Lou Linster note que la commune de Leudelange a déjà gagné un procès mais ce dernier ne concernait que le fonds pour l'emploi. Il affirme que dans l'affaire de la taxe professionnelle, la commune n'a pas encore obtenu gain de cause. Le secrétaire Marc Thill informe que suite à la nouvelle loi sur le financement des communes, la commune de Leudelange a été indemnisée. Cette dernière a aussi gagné les procès pour les périodes de 2015 et 2016.

L'échevin Jean-Paul Sunnen informe que le verdict tombera en automne.

Le conseiller Lou Linster s'interroge sur le montant de la taxe professionnelle qui s'élevait en 2019 à 17 millions d'euros et en 2018 à 28 millions d'euros. L'échevin Jean-Paul Sunnen constate également que cet écart est assez grand. Selon lui, il est possible que certaines entreprises ont payé leurs impôts cumulés sur plusieurs années.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la décision d'engager des actions en justice.

8. Cours pour adultes: Signature d'un contrat avec Madame Bruggetti-Samulina, intervenante pour la langue russe

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que les cours de

langue sont annulés pendant le confinement. Les contrats doivent être respectés. Il s'agit ici du contrat du professeur de russe. Les cours de russe avaient un succès fou et les participants ont demandé une prolongation. Le professeur demande 66 euros par heure et ne sera payée que si le cours a lieu. Le conseiller Marcel Jakobs demande si les 66 euros constituent le salaire net du professeur ou si d'autres frais se rajoutent à ce montant. La bourgmestre explique que le montant de 66 euros est payé par la commune. Ces revenus doivent également se situer sur la déclaration d'impôts.

Le conseiller Lou Linster remarque que le professeur de luxembourgeois vit de ce salaire. Il veut savoir si les professeurs durant cette période de crise, se sont adressés à la commune. La bourgmestre répond que personne n'a contacté la commune et rappelle que selon le contrat seuls les heures de cours tenues sont rémunérées. Les intéressés qui ne peuvent pas participer aux cours suite à la crise sanitaire du Covid-19, peuvent s'inscrire pour l'année prochaine.

Le conseiller Patrick Calmus demande s'il est possible d'organiser les cours en ligne. Le conseiller Lou Linster soutient cette idée. La bourgmestre explique qu'elle peut transférer cette proposition aux enseignants, même si cela n'est pas une priorité pour le moment.

Le Conseil communal approuve unanimement le contrat.

9. Règlements communaux

9a. règlements concernant la mise à disposition de la «Veräinscamionnette»

9b. règlements concernant la mise à disposition de gobelets réutilisables

Ce point se compose de deux règlements. Le premier point concerne la «Veräinscamionnette» et le deuxième la location de gobelets réutilisables. Ces deux projets ont été présentés le 15 janvier à l'occasion du «Veräinsowend». La bourgmestre souligne l'importance de ces deux règlements car ils donnent un cadre légal à la location et font en sorte que chaque association bénéficie des mêmes conditions.

Le conseiller Patrick Calmus souligne que le texte indique que le club qui a fait la première demande recevra la «Veräinscamionnette» et les gobelets. Le conseiller redoute que les différentes associations bloquent ainsi le flux de plusieurs données.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel précise que les gobelets ne peuvent être loués qu'à une seule association. Jusqu'à présent, les associations se sont toujours arrangées entre elles et cela devrait continuer ainsi. Le conseiller Lou Linster confirme les propos de la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel.

La conseillère Christiane Schmit-Hamen remarque, que le nettoyage de la «Veräinscamionnette» n'est pas indiqué dans le texte. La bourgmestre déclare que le véhicule doit être rendu dans le même état que celui dans lequel il a été reçu par le club. Elle propose de rajouter une phrase au texte du contrat de location.

Le conseiller Marcel Jakobs demande si plusieurs personnes sont autorisées à conduire la camionnette ou uniquement la personne qui a rempli le formulaire de location auprès de la commune. Le secrétaire communal Marc Thill explique que le responsable est en effet celui qui a

signé le contrat auprès de la commune. Le conseiller Tom Berend veut savoir qui paiera les dégâts en cas d'accident dans lequel le conducteur est pris avec un taux d'alcoolémie élevé. Pour Tom Berend le texte du contrat présente des lacunes au niveau juridique. En tant que juriste, le conseiller Tom Berend propose de retravailler le contrat de location et de le soumettre lors du prochain Conseil communal. Ainsi Tom Berend demande de suspendre ce point de l'ordre du jour.

Le conseiller Lou Linster ne comprend pas pourquoi les associations doivent rincer les gobelets réutilisables et non la firme spécialisée qui dispose d'un lave-vaisselle avancé pour bac à gobelets. L'échevin Raphael Gindt explique que cette firme avait informé le Collège des bourgmestre et échevins que les gobelets pouvaient être lavés aussi dans un lave-vaisselle traditionnel. Le conseiller Lou Linster suggère d'élaborer la proposition afin de régler ce point différemment. Il soumet l'idée de louer un lave-vaisselle avancé pour bac à gobelets ou même de le partager avec d'autres communes.

La bourgmestre propose de suspendre ce point afin que toutes les propositions soient remises.

10. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe que durant cette crise le Collège échevinal ne fera pas d'annonces.

Le conseiller Patrick Calmus remarque que le son de la vidéoconférence est très mauvais. Comme les écoles sont fermées, il propose d'utiliser les Ipads des écoliers, ainsi chaque conseiller aurait un micro. La bourgmestre

Diane Bisenius-Feipel répond que cette mise en œuvre n'est pas si simple que ça, car certaines applications ne peuvent pas être téléchargées sur l'iPad. Cela est dû au fait que les Ipads avaient été configurés de sorte que les écoliers ne puissent pas télécharger des jeux. Le conseiller Lou Linster propose de commander sur internet deux micros.

Lors du Conseil précédent, l'échevin Raphael Gindt avait reproché au conseiller Lou Linster d'avoir fait appel à la commune pour analyser les statuts d'une association. En outre l'échevin Raphael Gindt avait reproché au conseiller d'avoir commis une tentative de fraude. Le conseiller Lou Linster se défend en argumentant qu'il avait agi en tant que personne privée. Bien qu'on puisse le critiquer pour cette démarche, Lou Linster invite l'échevin Raphael Gindt à retirer ses propos «tentative de fraude». Le conseiller Raphael Gindt explique que le Collège échevinal était plutôt d'avis que la requête auprès de la commune de Lou Linster était disproportionnée. Raphael Gindt informe qu'aucune action ne sera lancée en justice et que l'expression «tentative de fraude» sera retirée.

Le conseiller Lou Linster affirme que ses requêtes peuvent être traitées lors du prochain Conseil communal si les conditions le permettent.

11. Affaires du personnel (à huis clos) Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1.

Le Conseil communal nomme l'employé communal Jonathan Gauvin.